Royaume du Maroc

Organisme : **DIRECTION REGIONALE DE L'ONSSA A CASABLANCA SETTAT**

Avis d'achat sur bons de commande **n°101/2026**

Le Sous-Ordonnateur de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Organisation de sessions de formation pour le compte de la Direction régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	Exigences de la norme NM ISO 17020 Version 2012 et aux outils de construction du SMQ conformément aux termes de référence ci-joint	Voir les termes de référence	Jour	2	Voir les termes de référence

Lieu d'exécution : Salle de séminaire dans un hôtel 4* au centre de Casablanca

Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : 1 mois

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 24 Novembre 2026 à 12h00

L'exécution du bon de commande débute à partir de la date sa notification.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le Directeur Régional de l'ONSSA
Région de Casablanca Settat
Dr.Mounir SERTANY

Royaume Du Maroc * Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
ONSSA
Direction Régionale de Casablanca Settat SRS-1
Direction Régionale

TERMES DE REFERENCE

RELATIF A L'ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION

POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ONSSA CASABLANCA-SETTAT

OBJET : ORGANISATION DES SESSIONS DE FORMATION

MODE DE PASSATION	Par bon de commande en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics

ADRESSE	**43 rue Nichakra Rahal, arrondissement Sidi Belyout, Casablanca- Maroc**
TELEPHONE	**+212 5 22 44 93 56 / +212 6 73 99 82 93**
FAX	**+212 5 22 30 06 22**
EMAIL	**Dr.Casablanca@onssa.gov.ma**

Royaume Du Maroc * Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires * Direction Régionale
ONSSA
Direction Régionale de Casablanca Settat -SRS-1

SOMMAIRE

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1	OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2	CONSISTANCE DE LA PRESTATION	3
ARTICLE 3	OBLIGATION DU SOUMISSIONNAIRE	3
ARTICLE 4	OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	4
ARTICLE 5	LIVRABLES PAR LE PRESTATAIRE	4
ARTICLE 6	DELAIS D'EXECUTION	4
ARTICLE 7	REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET LITIGES ET LS	4
ARTICLE 8	RECEPTION DES PRESTATIONS	4
ARTICLE 9	MODALITES DE REGLEMENT	4

CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATF

ARTICLE 10	PRESENTATION DE LA FICHE SIGNALETIQUE DE LA MISSION	5
ARTICLE 11	LISTE DES INFORMATIONS JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCURRENTS	5

Royaume Du Maroc
ONSSA
Direction Régionale de Casablanca Settat
SPS-1
Direction Régionale
Service Sanitaire des Produits d'Origine Animale

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION :

Le présent bon de commande a pour objet l'organisation de la formation sur les exigences de la norme NM ISO 17020 Version 2012 et aux outils de construction du SMQ, pour le compte de la Direction régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat.

ARTICLE 2 - CONSISTANCE DE LA PRESTATION :

Les prestations, objet du bon de commande, sont destinées aux besoins des services de la Direction Régionale de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) à Casablanca Settat, dont les désignations et les spécifications sont mentionnées dans l'article 09 du présent terme de référence.

Lieu d'exécution : Salle de séminaire dans un hôtel 4* au centre de Casablanca

Modules de formation :

Thème de formation	Nombre de jours	Participants
Exigences de la norme NM ISO 17020 Version 2012 et aux outils de construction du SMQ	2	Un groupe de 24 personnes

ARTICLE 3 - OBLIGATION DES SOUMISSIONNAIRES :

Le soumissionnaire devra envoyer par email (elmehdi.kriem@onssa.gov.ma) au moment de la soumission de son offre au niveau du portail des marchés publics, les éléments suivants :

- Un CV détaillé et actualisé du formateur co-signé avec le cabinet, ayant **minimum** un **Bac+5** dans un domaine scientifique, technique ou de management ;
- **Attestation ou certification de formation/audit relative à ISO 17020 :2012 ;**
- **Qualification d'auditeur interne ou responsable d'audit ;**
- **Expérience : Minimum 5 ans d'expérience dans la mise en œuvre et l'accompagnement des systèmes de management de la qualité selon ISO 17020**
- **Expérience en animation de formations**
- Les copies des diplômes, des certifications et attestations mentionnées au niveau du CV ;
- Attestations de référence dans le même thème de la formation spécifiant la qualité du signataire, la date, l'objet et le montant ;
- Le plan de formation selon les exigences mentionnées à l'article 10 ;
- Proposition de l'hôtel accueillant la formation (avec photo de la salle) ;
- Le présent « Termes de référence » signé et approuvé.

Toute offre dont les éléments obligatoires ci-dessus ne sont pas envoyés, et/ou que le profil et l'expérience du formateur proposé ne répondent pas aux exigences demandées, sera écartée.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE :

Le prestataire externe devra réaliser la prestation conformément à ce qui est indiqué dans l'article 2 et 10.

ARTICLE 5 – LIVRABLES PAR LE PRESTATAIRE :

L'attributaire devra remettre les livrables suivants au moment de la réception :

- Remettre aux participants les **supports pédagogiques** rédigés en **français** et fournis sous forme de **documents papiers**, et aussi bien sur **support électronique** ;
- Remettre les **attestations de participation** sur **papier épais** aux bénéficiaires au terme de la formation (le jour même de la fin de la formation) ;
- Remettre **deux exemplaires** des supports pédagogiques à l'administration sur **papier** et **USB** ;
- Faire renseigner par les participants un questionnaire d'évaluation de la prestation de formation à la fin de la session ;
- Une fois les formations achevées, l'attributaire devra remettre le **rapport de formation** à la Direction. Ce rapport devra rappeler les **objectifs** de la formation, son contenu et le résultat de la **synthèse de l'évaluation des acquis**.

L'attestation de formation doit faire apparaître, obligatoirement, le nom du cabinet, le nom du formateur, la date et lieu de la formation, le taux horaire total, l'intitulé de la formation, le bénéficiaire, l'établissement, ainsi qu'être signée et cachetée.

ARTICLE 6 - DELAIS D'EXECUTION :

La prestation doit être exécutée sur une période globale d'un (1) mois, à compter de la date de notification du bon de commande.

ARTICLE 7 - REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET LITIGES :

La Direction Régionale de l'ONSSA de Casablanca Settat et le prestataire externe s'engagent à régler à l'amiable les difficultés auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution du Bon de commande et ce, quelle que soit la nature du différend.

ARTICLE 8 - RECEPTION DES PRESTATIONS :

La réception définitive interviendra après satisfaction des obligations indiquées aux articles 3, 4, 5, 6, 7 et 10 du présent « termes de références ».

Une commission de réception technique sera constituée pour vérification qualitatives des prestations exécutées.

L'approbation des rapports fournis par le prestataire externe et la réalisation de la prestation seront arrêtées par l'établissement d'un procès-verbal de réception.

ARTICLE 9 - MODALITES DE REGLEMENT :

Le règlement s'effectuera après la réception des prestations. Le titulaire devra produire 3 exemplaires de factures arrêtées en toutes lettres, cachetées et signées, et comportant l'ensemble des éléments de l'article 11 (Joindre l'attestation du RIB).

CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET BORDEREAUX DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

ARTICLE 10 - LA FICHE SIGNALETIQUE DE PRESTATION :

Exigences de la norme NM ISO 17020 Version 2012 et aux outils de construction du SMQ

- **Champ d'application** :
  - Délai d'exécution : Au plus tard le 31/12/2026
  - Lieu : Salle de séminaire dans un hôtel 4* au centre de Casablanca
  - Durée : 2 journées de 08H30 à 16H30
  - Nombre de participant : Un groupe de 24 personnes
  - Prise en charge : **par le cabinet de formation**

Le prestataire est tenu de réserver une salle de séminaire dans un hôtel 4*, au centre de Casablanca, pouvant contenir confortablement le nombre de participant indiqué au-dessus. Cette salle doit être entièrement aménagée et doit être bien équipée en termes de sonorisation, de projecteur, de micro baladeur, de lumières, de connexion WIFI haut débit, de climatisation, et de tables et chaises confortables en nombres suffisant.

La prise en charge totale de la restauration au niveau de l'hôtel réservé est sur la charge du prestataire.

La Pause-café en buffet doit contenir au moins : 4 types de jus frais, des viennoiseries, des gâteaux soirées et des gâteaux traditionnels à base d'amandes ;

Le déjeuner en buffet doit permettre le choix entre 3 types de viandes : Rouge, Blanche et poisson ; Salades froides et chaudes ; Desserts : doit contenir 4 Types de fruit frais au moins et des gâteaux gourmands.

Le service doit être compris.

Le maître d'ouvrage doit visiter l'hôtel proposé par le titulaire 5 jours avant la date prévue de chaque formation pour validation. Il en est de même pour toute autre proposition liée à l'exécution des prestations.

ARTICLE 11 - LISTE DES INFORMATIONS JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DU CONCURRENT :

- **IF : .....**
- **RC : .....**
- **Patente : .....**
- **CNSS : .....**
- **ICE : .....**
- **RIB : .....**



Visa du chef de l'entité technique	Visa du chef du Service des Ressources et du Support
ONSSA Chef de service de la qualité et de l'audit Signée Dr. Meryem Bedi	ONSSA Direction régionale de Casablanca Settat Le Chef du service des ressources et du support El Mehdi KRIEM

Visa du Sous-Ordonnateur
ONSSA Le Directeur Régional Région Casablanca - Settat Dr. Mounir SERTANY Royaume Du Maroc * Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires * Direction Régionale ONSSA Direction Régionale de Casablanca Settat SRS-1